

Règlement Du Premier Concours Des Maisons Et Jardins Décorés

Feria

Article 1: Mode De Participation

Tout habitant, résident de Parentis en Born peut participer.
L'inscription est gratuite. La clôture des inscriptions est fixée au mercredi 5 Août 2009.

Article 2: Conditions De Participation

La décoration devra avoir trait à la feria. Celle-ci devra être en place au minimum du jeudi 6 Août 2009 au mercredi 12 août 2009. Des contrôles inopinés seront effectués, pouvant mettre hors concours un candidat ne respectant pas le règlement.

Article 3: Conditions D'attribution

Un jury attribuera les récompenses suivant les critères suivants: imagination, esthétisme de jour comme de nuit, beauté, créativité et rapport avec la feria.

Article 4: Lots

Divers lots (baptêmes de l'air, heures de squash, invitations à des spectacles, tee-shirts, etc...) seront attribués.

Les lots ne sont pas compensables, ils ne pourront être en aucun cas échangés contre leur valeur en espèce ou tout autre lot.

Article 5:

Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser à titre publicitaire ou de relation publique, leur nom, prénom, adresse, photographie et voix sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot. La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pure et simple du règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A déposer à l'Office de Tourisme avant le mercredi 5 Août 2009)

Nom, Prénom :

Adresse :

N°de téléphone :

Sen Bertomiu

